



## En Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, deux jeunes adultes sur cinq vivent chez leurs parents

En 2012, 526 000 jeunes âgés de 18 à 25 ans vivent en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Parmi eux, deux jeunes adultes sur cinq résident chez leurs parents. La proportion de ces jeunes adultes résidant encore avec leurs parents dépend essentiellement de trois facteurs : le sexe, l'âge et l'activité. En effet, les filles quittent généralement plus tôt le domicile parental que les garçons. De plus, la part des personnes vivant chez leurs parents diminue continuellement avec l'âge. Mais quel que soit l'âge, les personnes en emploi sont moins nombreuses à demeurer chez leurs parents que celles qui sont au chômage ou étudiantes.

Sylvie Gomez, Insee

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, 526 000 jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans vivent en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (LRMP). Ils représentent 9 % de la population de la région.

Au sein de cette population, deux jeunes sur cinq (41 %) entre 18 et 25 ans résident chez leurs parents (figure 1). C'est moins qu'au niveau national.

Dans la région, plus d'un jeune sur deux de 18 à 25 ans a opté pour la décohabitation (définitions) : 43 % vivent alors dans un logement indépendant en couple (avec ou sans enfant) ou seul et un jeune sur dix tente l'expérience de la cohabitation. Quant aux autres, ils vivent dans des communautés (cités universitaires, foyers, casernes, prisons...) (définitions).

Ces proportions, bien que stables en cinq ans, varient selon l'influence combinée de différents facteurs tels que le sexe, l'âge et l'activité.

### Le sexe et surtout l'âge influent fortement sur la probabilité de quitter le domicile familial

Les filles quittent généralement plus tôt le domicile parental. En effet, en 2012, seulement 35 % des jeunes femmes entre 18 et 25 ans vivent au domicile parental alors que les hommes sont 46 % dans ce cas (figure 2). Entre 18 et 25 ans, plus de la moitié d'entre elles ont déjà quitté le nid familial afin de vivre en couple (36 % pour les hommes). À 21 ans, deux filles sur trois occupent un logement indépendant contre seulement un jeune homme sur deux.

Jusqu'à 18 ans, près de 98 % des enfants vivent chez leurs parents (figure 3). Cette proportion se réduit à 65 % après 18 ans et décroît régulièrement avec l'âge : elle passe sous la barre des 50 % dès 20 ans ; à 25 ans ils ne sont plus qu'un jeune sur cinq dans ce cas.

### 1 Effectifs et part des jeunes adultes vivant chez leurs parents en 2007 et 2012

Jeunes adultes	2007			2012		
	Effectif	Vivant chez leurs parents	Part (%)	Effectif	Vivant chez leurs parents	Part (%)
De 18 ans	69 500	46 050	66,3 %	68 450	44 200	64,6 %
De 19 ans	68 150	39 100	57,4 %	68 050	38 300	56,3 %
De 20 ans	66 400	32 450	48,9 %	66 550	32 400	48,7 %
De 21 ans	65 750	27 500	41,8 %	67 550	28 100	41,6 %
De 22 ans	64 150	23 600	36,8 %	65 200	23 050	35,4 %
De 23 ans	63 450	19 650	31,0 %	64 450	19 400	30,1 %
De 24 ans	63 950	17 000	26,6 %	63 100	16 200	25,7 %
De 25 ans	61 300	13 050	21,3 %	62 650	12 650	20,2 %
<b>Total</b>	<b>522 650</b>	<b>218 400</b>	<b>41,8 %</b>	<b>526 100</b>	<b>214 250</b>	<b>40,7 %</b>

Source : Insee, recensement de la population 2012

### L'entrée dans la vie active facilite la décohabitation parentale

L'obtention du premier emploi permet aux jeunes adultes d'acquiescer de l'autonomie en prenant leur premier logement. En 2012, plus de deux jeunes sur cinq âgés de 18 à 25 ans occupent un emploi. Parmi eux, seul un actif sur trois vit encore chez ses parents (34 %), un peu plus de la moitié (54 %) ont un logement autonome et un dixième cohabite avec des personnes sans lien familial ou vit en communauté.

Ces jeunes actifs sont pour près de la moitié en emploi sans limite de durée (CDI, titulaire de la fonction publique). L'obtention d'un tel emploi offre pour deux tiers d'entre eux la possibilité de prendre à la fois leur indépendance financière et résidentielle.

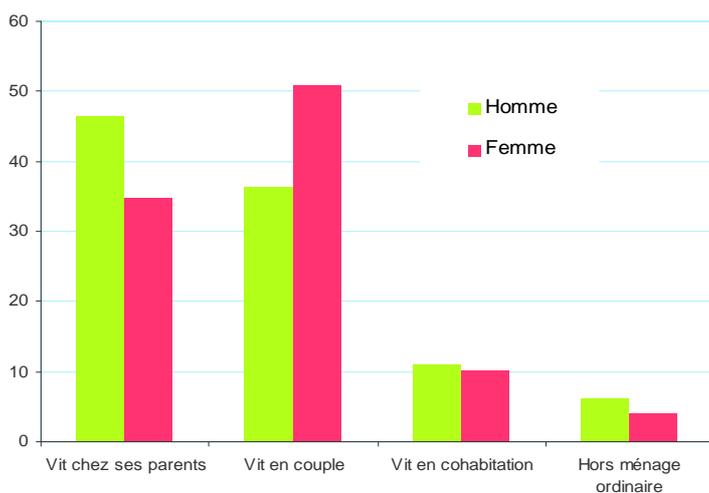
## Le chômage et les études retardent la prise d'indépendance

A contrario, les étudiants et les chômeurs (*définitions*) ayant une autonomie financière limitée, ont davantage tendance à demeurer chez leurs parents. Un chômeur sur deux réside au domicile parental.

Quant aux étudiants, un peu plus de 45 % résident avec leurs parents. Un sur trois vit en couple et un peu plus de un sur dix vit en colocation. Les autres (8 %) vivent en cités universitaires. Entre 18 et 20 ans, ce sont près de huit étudiants sur dix qui vivent encore chez leurs parents.

## 2 Répartition du mode de cohabitation en fonction du sexe en LRMP en 2012

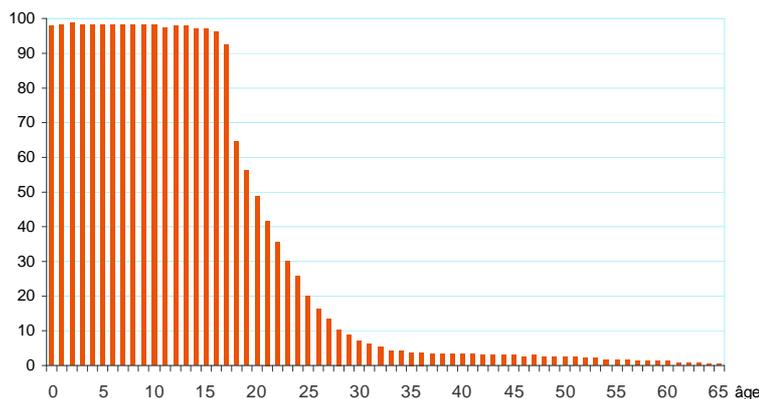
46 % des hommes âgés de 18 à 25 ans vivent au domicile parental en %



Source : Insee, recensement de la population 2012

## 3 Part des personnes qui vivent chez leurs parents en fonction de l'âge en LRMP en 2012

La part des 18-25 ans vivant chez leurs parents diminue avec l'âge en %



Source : Insee, recensement de la population 2012

## La montée du chômage depuis 2007 n'a pas affecté la décohabitation

Si ces jeunes lorsqu'ils sont au chômage, partent moins vite de chez leurs parents, on pourrait s'attendre à ce qu'ils soient encore plus nombreux à rester au domicile familial en 2012 par rapport à 2007. Or, c'est exactement l'inverse. La situation des jeunes sur le marché du travail s'est nettement détériorée, puisqu'en moyenne, 4 600 jeunes adultes supplémentaires se déclarent chômeurs chaque année.

Pourtant, la proportion de ces jeunes chômeurs vivant chez leur parent se stabilise. Ils étaient plus de 51 % jeunes, à la recherche d'un emploi, à vivre chez leurs parents en 2007, contre 50 % en 2012. ■

## Définitions

**Cohabitation** : situation pour deux ou plusieurs personnes de vivre dans une habitation commune

**Décohabitation** : la décohabitation recouvre deux notions distinctes. L'autonomie résidentielle correspond au fait de vivre dans un logement autre que celui des parents sans faire intervenir de notion d'autonomie financière. On peut donc être autonome résidentiellement mais dépendant financièrement. L'indépendance résidentielle recouvre l'installation dans un logement indépendant, dont le loyer est assumé par le jeune lui-même ou/et son conjoint, ou mis à sa disposition par son employeur.

**Communauté** : une communauté est un ensemble de locaux d'habitation relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent à titre habituel un mode de vie commun. La population de la communauté comprend les personnes qui résident dans la communauté, à l'exception de celles qui résident dans des logements de fonction.

**Chômeurs** : les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ainsi que les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

## Pour en savoir plus

- Site internet de l'Insee Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées :

### [Les publications de la région LRMP](#)

- « Les jeunes adultes et le logement : décohabitation plus tardive, mobilité plus fréquente, conditions plus difficiles », Insee Nord-Pas-de-Calais, *Dossiers de Profils* n° 93, avril 2009
- Buffard P., Gidrol JC., « Périphérie de Montpellier : des ménages de plus en plus petits », *Insee Flash Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées* n°12, mai 2016

Insee Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées  
36, rue des Trente-Six Ponts  
BP 94217  
31054 Toulouse cedex 4

Directeur de la publication :  
Jean-Philippe Grouthier

Rédacteur en chef :  
Pierre Girard

ISSN : 2493-4704

© Insee 2016



**Insee**  
Mesurer pour comprendre